

Informatique & Bible, asbl - Belgique  
Rue de Maredsous, 11 B5537 Denée - Belgique  
Tél:+32(0)82.69.96.47 Fax:+32(0)82.22.32.69  
cib@cibmaredsous.be



Interface n° e-91 Mai 2003

Comptes-rendus

*Herman L. Beck*, *Les Musulmans d'Indonésie, Fils d'Abraham*, 2003 

Voici un ouvrage que l'actualité récente rend opportun, le 30e volume de la collection Fils d'Abraham. Le Professeur Beck, de l'Université de Tilburg, Pays-Bas, donne un aperçu très complet de l'islam tel qu'il se vit en Indonésie. Nous citons deux extraits de son introduction:

"Au milieu de l'an 2000, l'Indonésie comptait un bon 220 millions d'habitants. Environ 88% d'entre eux pratiquent l'islam. Cela signifie qu'à peu près 193 millions de Musulmans vivent en Indonésie. Si l'on part du fait qu'il y a quelque 175 millions de Musulmans dont la langue maternelle est l'arabe – ou, du moins, l'un ou l'autre de ses dialectes – on peut alors dire que l'Indonésie compte plus de Musulmans que tout le monde arabe. Le nombre de ses habitants musulmans fait aussi de l'Indonésie le plus grand pays musulman du monde."

Une idéologie originale

"Beaucoup de peuples différents, pratiquant de nombreuses langues et cultures différentes sont réunis dans l'État indonésien fondé sur l'idéologie Pancasila et dont la langue officielle est le Bahasa Indonesia. Depuis la déclaration d'indépendance du 17 août 1945, chaque Indonésien est supposé souscrire aux cinq principes de l'idéologie Pancasila [...qui] peuvent être plus ou moins résumés comme suit: 1. nationalisme, 2. humanité, 3. démocratie, 4. justice sociale et 5. foi dans le Dieu Un et Unique. Au plan religieux, c'est d'abord le principe de la foi au Dieu Un et Unique (en indonésien: Ketuhanan yang Maha Esa) qui est important. Au cours de l'histoire de l'Indonésie, c'est le principe de la foi au Dieu Un et Unique qui est devenu le premier principe de l'idéologie Pancasila. Cela implique, d'un côté, que la liberté de culte est garantie pour autant que l'on fasse droit à ce principe. Mais, d'un autre côté, la liberté de culte est en réalité limitée par la présupposition que chaque Indonésien doit appartenir à l'une des religions reconnues par l'État. Depuis 1966, comme conséquence du coup d'État avorté de 1965 attribué aux communistes, l'État indonésien reconnaît officiellement cinq religions: l'islam, le protestantisme, le catholicisme romain, l'hindouisme et le bouddhisme. Malgré le fait que la très grande majorité de ses habitants est musulmane, l'Indonésie n'est donc pas un État islamique régi par la loi islamique."

